



Orly, 26 avril 2022

Chères adhérentes, Chers adhérents,

Le syndicat SAPAP (**Syndicat Autonome des Personnels d'Aéroports de Paris**) a été créé en 1983 par des salariés de l'entreprise Aéroports de Paris, des militants de la CGT et CGC suite à des divergences d'ordre politiques.

La représentativité du syndicat SAPAP reconnu en 1988 après un long combat judiciaire dans un contexte complexe envers les syndicats représentatifs de l'époque.

En 2002, le syndicat SAPAP fait le choix d'adhérer à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes.

Le syndicat SAPAP a toujours été un syndicat autonome, proche des salariés, et dispose d'un bilan syndical concret en faveur des salariés de l'entreprise.

Le syndicat SAPAP rappelle son attachement aux statuts, au règlement intérieur et à la charte de l'UNSA, son organisation en fédérations et syndicats autonomes et à son fonctionnement interne dans toutes ses dimensions. Le syndicat SAPAP a toujours mis en valeur avec force et fierté le nom et le logotype de l'UNSA.

A ce jour et depuis 1988, le (SAPAP) Syndicat Autonome des Personnels d'Aéroports de Paris a toujours été une organisation syndicale représentative au travers de salariés militants de l'entreprise ADP voulant s'engager en toute autonomie, sans distinction d'opinions politiques, philosophiques ou religieuses.

Le syndicat SAPAP à tous les échelons, s'administre et décide de son action et ses choix dans l'indépendance absolue, validés statutairement par sa commission administrative.

Le syndicat SAPAP s'efforce au quotidien de défendre l'intérêt collectif et individuel des salariés et bénéficiant de votre confiance grâce notamment à un militantisme de terrain engagé au travers d'actions revendicatives et de communications.

Le syndicat SAPAP a toujours été force de propositions pendant les négociations, autonome, sans complaisance, non adepte du refus systématique.

Le syndicat SAPAP est d'autant plus fier que la défiance des salariés est grande envers les syndicats.

Le 6 avril 2022, la Fédération UNSA TRANSPORT a décidé de prononcer une radiation du syndicat SAPAP de l'UNSA, concrètement le syndicat SAPAP n'est plus adhérent à la fédération UNSA transport.

Le syndicat SAPAP garde ses adhérents, ses élus, et son activité syndicale au sein de l'entreprise ADP. Cependant le syndicat SAPAP conteste l'idée que cette radiation soit fondée sur des motifs juridiquement valables et par voie de conséquence saisit la justice afin de demander sa réintégration rapide au sein de l'UNSA.

Cette radiation est clairement arbitraire et abusive, et surtout totalement irrégulière. En effet, il s'agit d'une manœuvre politique qui méprise le travail quotidien de vos représentants SAPAP au sein de l'entreprise ADP.

Aucun manquement du syndicat SAPAP aux principes et valeurs de l'UNSA n'est démontré. Notre syndicat et l'équipe qui le compose n'a jamais commis aucune faute, et a toujours été investi pour défendre avec efficacité les intérêts moraux et matériels des salariés qu'il représente.

Les membres du syndicat SAPAP, tous ceux et celles qui travaillent pour l'intérêt des salariés d'ADP, restent confiants quant à sa réintégration rapide et à son avenir au sein de l'UNSA.

Cette décision de radiation totalement injustifiée tant sur la forme que dans les faits, fait actuellement l'objet d'un recours devant le juge des référés du tribunal de Paris de Grande Instance d'une demande de suspension de décision de radiation et de ses effets.

Une décision judiciaire est attendue dans les semaines à venir.

Nous vous tiendrons informer en espérant pouvoir conserver votre confiance.



Laurent GARSSINE  
Secrétaire Général du SAPAP